

Cet article donne au ministre le pouvoir d'imposer des droits aux utilisateurs des services de la garde côtière canadienne. Sa décision est non seulement dégoûtante: elle établit un très dangereux précédent qui montre la voie que le gouvernement entend suivre; en outre la façon dont on procède est tout aussi dégoûtante. Le fond de l'article 4 est inadmissible et la procédure suivie pour y arriver l'est tout autant.

En effet, le gouvernement n'a pratiquement pas consulté les divers groupes touchés par le projet de loi C-75. Le premier ministre (M. Mulroney) et les ministériels nous ont parlé maintes fois de gouvernement du peuple, pour le peuple. Projet de loi après projet de loi, nous avons constaté que ce ne sont que de belles paroles, qu'une simple façade utilisée à des fins de relations publiques que ne reflètent en rien les projets de loi que notre tribune nationale discute quotidiennement.

Une fois de plus, nous débattons un projet de loi qui prétend aider les gens touchés par la Loi sur la marine marchande du Canada, mais qu'en est-il? Tous les groupes intéressés sont venus nous supplier de faire supprimer l'article 4. Or, des membres de notre parti ont proposé des amendements pour faire sauter cet article, qui nuit à ceux qu'il est censé aider.

Cette mesure touche non seulement les plaisanciers, mais également les armateurs qui éprouvent déjà de très graves difficultés. Les députés qui représentent les localités d'armateurs ont essayé, au moyen de déclarations en vertu de l'article 21 du Règlement et lors de la période des questions, de faire comprendre tant soit peu au cabinet à quel point il importe de moderniser le secteur du transport de marchandises. Le gouvernement a l'audace de prévoir l'article 4 dans le projet de loi, dont les dispositions accorderaient au ministre le pouvoir de percevoir des droits d'utilisateurs dans ces mêmes circonscriptions.

Les armateurs canadiens calculent leur jaugeage en cents, et non pas en dollars, ce qui devrait nous faire comprendre que leurs analyses coûts-avantages donnent des résultats si serrés qu'il leur faut compter jusqu'au moindre centime. Or le gouvernement songe à leur faire assumer le coût de cette enveloppe de 8 millions de dollars.

**M. Tobin:** Qu'ils obtiennent ou non les services.

**M. Marchi:** Qu'ils obtiennent ou non les services, ils calculent jusqu'au dernier centime. Les uns après les autres, ils viennent faire valoir à leurs députés que leur secteur traverse une crise.

**M. Forrestall:** J'invoque le Règlement. Si mon éminent collègue s'était donné la peine de lire le projet de loi, il aurait vu que ces droits ne seront pas imposés aux utilisateurs qui normalement ne disposent pas de ces services. Je pense qu'il a le devoir ne pas parler à tort et à travers en ce qui concerne ce projet de loi et d'être sûr de ce qu'il avance à ce sujet.

**M. le vice-président:** Il n'y a pas matière à faire un rappel au Règlement; le député ne fait qu'émettre une opinion.

**M. Marchi:** Non seulement il n'y a pas matière à en faire un point d'honneur—je veux dire à faire un rappel au Règlement, car c'est aussi une question d'honneur . . .

**M. Forrestall:** C'est un point d'honneur.

### *Marine marchande du Canada—Loi*

**M. Marchi:** Le député siège à la Chambre depuis plus longtemps que moi et voilà pourquoi il m'étonne. En second lieu, on ne nous a pas encore présenté un barème des honoraires. Si le député a en sa possession un tel document, je lui demande d'avoir le courage et la conviction de le déposer et de nous demander d'en discuter. Avant de s'exécuter, je ne pense pas qu'il devrait prendre la parole comme il est prêt à le faire encore.

**M. Forrestall:** Pourriez-vous lui expliquer brièvement de quoi il retourne, Brian?

**M. Marchi:** Je voudrais rappeler à la Chambre que le député a déjà dit qu'il incombait aux députés de Toronto et de l'Ontario d'intervenir dans ce débat. Il incombe à chaque député de faire des suggestions, car si nous avons été élus pour représenter nos électeurs, nous avons aussi le devoir de contribuer aux travaux de la Chambre.

Présentement, par exemple, la question se résume à une définition du Canada. S'il est vrai que le projet à l'étude concernera les habitants de la région de Toronto et de l'Ontario, surtout les propriétaires d'embarcations de plaisance, ce qui est vraiment en cause c'est une définition conservatrice perverse du développement régional. Plus que toute autre mesure, celle-ci affectera les petites collectivités, surtout celles des côtes est et ouest dont l'existence dépend déjà de la pêche et d'autres activités commerciales.

On peut toujours dire que la mesure touchera les plaisanciers de fin de semaine, mais elle fera aussi beaucoup de mal à ces collectivités qui ont déjà peine à survivre sous le gouvernement conservateur. Les responsables de ces collectivités s'attendent à ce que le secrétaire parlementaire et ses collègues interviennent pour défendre leurs électeurs au lieu de simplement défendre l'indéfendable mesure proposée par le gouvernement. Voilà pourquoi notre parti ne se gêne pas et ne s'excuse pas d'exhorter à nouveau le gouvernement à prêter une oreille attentive aux protestations qui s'élèvent dans les régions de l'intérieur.

● (1650)

Nous supplions les ministériels de reporter cet article tant qu'ils n'auront pas parlé aux groupes qui nous ont dit tant de fois, de vive voix et par écrit, que le gouvernement faisait fausse route. On ne peut prétendre modifier la Loi sur la marine marchande du Canada pour améliorer le sort de bien des circonscriptions quand on ne respecte pas assez les intéressés pour se donner la peine de les entendre ou qu'on n'a pas le courage de les affronter.

Cette mesure ressemble fort à d'autres mesures, notamment au projet de loi C-62. Le gouvernement prétend agir dans l'intérêt des quatre groupes concernés, les autochtones, les handicapés, les femmes et les minorités visibles dans le domaine de l'emploi. Or, ces groupes ont tous déclaré unanimement au comité qu'ils préféreraient ne rien avoir du tout plutôt que le projet de loi C-62. Pourquoi présenter une mesure que les premiers intéressés considèrent tout bonnement comme une supercherie? C'est encore une fois à cause de cette fameuse mentalité.